

Article

Économie de guerre dans la région des Grands Lacs africains : souveraineté fragmentée, réseaux politico-militaires et théorie de l'« État fugu souverain »

Kakule Luhi Georges

Domaine des Sciences juridiques, politiques et administratives, Université Officielle de Ruwenzori (UOR), Butembo, République démocratique du Congo

Correspondant : georgesluhi30@gmail.com

Abstract: Cette étude analyse l'économie de guerre dans la région des Grands Lacs à partir du cas de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), en mettant l'accent sur l'articulation entre souveraineté, contrôle territorial, réseaux transfrontaliers et circuits miniers. L'objectif est double : comprendre comment se reproduisent des formes de gouvernance armée et de taxation parallèle dans les espaces où l'autorité publique est fragmentée, puis proposer un cadre théorique de réduction des vulnérabilités étatiques, désigné ici comme théorie de l'« État fugu souverain ». L'analyse s'inscrit dans le constructivisme en relations internationales et mobilise une démarche qualitative combinant lecture génétique, raisonnement dialectique, documentation et entretiens menés auprès d'acteurs du secteur minier à Rubaya. Les données de terrain font ressortir des perceptions convergentes relatives à la faible présence de l'administration publique, à la concentration des circuits d'achat et à l'existence de prélèvements opérés dans un environnement de contrôle armé. La triangulation documentaire renforce plusieurs de ces constats : les rapports du Groupe d'experts des Nations Unies ont documenté le contrôle d'AFC/M23 sur Rubaya, la mise en place d'une administration parallèle, la taxation des minerais et des flux illicites vers le Rwanda, tandis que le Conseil de sécurité a également demandé l'arrêt du soutien rwandais au M23 et, parallèlement, la cessation de l'appui des forces congolaises à certains groupes armés, notamment les FDLR. L'étude conclut que l'économie de guerre doit être comprise comme un système relationnel et adaptatif plutôt que comme le simple effet mécanique de l'abondance minière. La théorie de l'« État fugu souverain » est présentée comme une proposition à tester, fondée sur le renforcement institutionnel, la traçabilité, la transparence, la sécurité publique, la transformation locale de la valeur et la coopération régionale.

Citation : Kakule Luhi, G. Économie de guerre dans la région des Grands Lacs africains : souveraineté fragmentée, réseaux politico-militaires et théorie de l'« État fugu souverain ». *Etincelle*. 2026, vol. 26, no. 2. <https://doi.org/10.61532/rime2621812>

Reçu : 28 juin 2026

Accepté : 30 juillet 2026

Publié : 18 septembre 2026

Note de l'éditeur : Ishango-uac reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les cartes géographiques publiées et les affiliations institutionnelles des auteurs.



Copyright: © 2026 par l'auteur. Soumis pour une publication en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Mot clés : économie de guerre; souveraineté; Rubaya; ressources minières; AFC/M23; Grands Lacs; constructivisme; État fugu souverain.

1. Introduction

Depuis plus de trois décennies, l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) connaît une succession de conflits armés qui associent acteurs étatiques, groupes armés, intérêts économiques, mobilités transfrontalières, rivalités locales et interventions régionales. Réduire cette conflictualité à une seule cause — l'abondance minière, les antagonismes identitaires ou la faiblesse de l'État — ne permet pas de rendre compte de la manière dont ces facteurs se combinent et se renforcent mutuellement. L'économie de guerre est ici comprise comme un ensemble de mécanismes par lesquels la violence, le contrôle territorial, la taxation, le commerce et l'accès aux ressources deviennent interdépendants et peuvent créer des incitations à la poursuite de la conflictualité (Collier & Hoeffler, 2004; Nordstrom, 2000).

Le cas de Rubaya, dans le territoire de Masisi, offre un terrain particulièrement éclairant. Le site concentre une part importante de l'approvisionnement mondial en tantale et a été au cœur de changements de contrôle armé et administratif. Le rapport du Secrétaire général de septembre 2024 estimait que la zone de Rubaya pouvait représenter plus de 15 % de l'offre mondiale de tantale et signalait des risques importants de contrebande transfrontalière ([United Nations Secretary-General, 2024](#)). Le Groupe d'experts des Nations Unies a ensuite documenté la conquête de Rubaya par AFC/M23, la mise en place d'une administration parallèle, la taxation de l'activité minière et l'exportation frauduleuse d'au moins 150 tonnes de coltan vers le Rwanda, où ces minerais auraient été mélangés à la production rwandaise ([United Nations Group of Experts, 2024](#)). Ces constats offrent une base empirique plus solide que les formulations générales ou accusatoires souvent rencontrées dans le débat public.

Cette recherche part d'une intuition constructiviste : les structures de conflit ne sont pas immuables. Elles se consolident au moyen de pratiques, de normes, de représentations, d'arrangements institutionnels et de rapports de force qui peuvent aussi être transformés ([Wendt, 1999](#)). Le terme « machination », présent dans la version initiale du manuscrit, est donc conservé uniquement comme catégorie analytique désignant un système socialement construit et reproduit par des interactions; il ne doit pas être compris comme la preuve d'un complot unique, centralisé et intentionnel. De même, le terme « Genocost » est traité comme une catégorie discursive de mémoire et de dénonciation des coûts humains et économiques des violences; il ne constitue pas, dans cet article, une qualification juridique internationale.

L'étude répond à trois questions. Premièrement, comment la fragmentation de l'autorité publique permet-elle l'émergence de dispositifs parallèles de contrôle, de taxation et de commercialisation? Deuxièmement, de quelle manière les réseaux transfrontaliers et les marchés miniers contribuent-ils à reproduire l'économie de guerre? Troisièmement, quelles capacités institutionnelles pourraient réduire ces vulnérabilités sans supposer que la seule militarisation constitue une réponse suffisante? À partir de ces questions, la contribution théorique proposée — l'« État fugu souverain » — cherche à déplacer l'analyse de la vulnérabilité vers la capacité de résilience, de traçabilité et de négociation de l'État.

2. Cadre théorique et état de la littérature

2.1. Constructivisme, souveraineté et transformations de l'État

Le constructivisme en relations internationales insiste sur le rôle des idées, des identités, des normes et des interactions dans la production des intérêts étatiques. [Wendt \(1999\)](#) montre que les structures internationales ne sont pas uniquement matérielles : elles sont aussi intersubjectives et se reproduisent par les pratiques des acteurs. Cette perspective est pertinente pour l'Est congolais parce qu'elle permet d'éviter deux formes de déterminisme : l'idée que la région serait condamnée à la guerre en raison de sa géographie et celle selon laquelle la richesse minière produirait automatiquement la violence. Les ressources deviennent politiquement significatives lorsqu'elles s'insèrent dans des institutions, des réseaux de coercition, des marchés et des représentations du territoire.

La souveraineté est donc appréhendée ici non seulement comme un statut juridique, mais aussi comme une capacité pratique. Un État peut être internationalement reconnu tout en étant inégalement présent sur son territoire. [Englebert \(2009\)](#) insiste sur la tension entre la reconnaissance externe des États africains et la fragilité de leurs capacités internes. [Bayart \(1989\)](#) et [Bayart, Ellis et Hibou \(1997\)](#) ont, de leur côté, analysé la manière dont des réseaux informels, clientélistes ou criminels peuvent se superposer aux institutions officielles. Ces travaux invitent à étudier la souveraineté comme

un ensemble de fonctions concrètes : sécurité, fiscalité, justice, régulation économique, contrôle des frontières et capacité d'imposer des règles légitimes.

2.2. Économie de guerre, ressources et opportunités de rébellion

La littérature sur les ressources et les conflits souligne que l'abondance minière ne suffit pas à expliquer la guerre. Collier et Hoeffler (2004) proposent un modèle d'opportunité dans lequel les ressources exportables peuvent faciliter le financement des organisations armées, accroître les rentes et rendre la rébellion économiquement viable. Ce modèle a été abondamment discuté, notamment parce qu'il risque de sous-estimer les facteurs politiques, historiques et locaux. Dans le cas congolais, Autesserre (2010) montre précisément que les conflits nationaux et régionaux se combinent à des conflits locaux relatifs à la terre, au pouvoir coutumier, à l'identité et à l'accès aux ressources.

Les travaux de Perks et Vlassenroot (2010) sont particulièrement utiles pour analyser le lien entre minerais et violence en RDC. Ils montrent que les chaînes d'approvisionnement ne sont pas seulement des circuits commerciaux : elles sont enchâssées dans des relations sociales, politiques et sécuritaires. De même, Raeymaekers et Vlassenroot (2010) soulignent que l'État congolais est souvent « reconfiguré » plutôt que simplement absent; des autorités publiques, militaires, coutumières, privées ou armées peuvent se chevaucher. Cette approche conduit à parler de fragmentation de l'autorité plutôt que de vide institutionnel absolu.

2.3. Identité, foncier et conflictualité locale

Les dynamiques identitaires constituent une autre dimension importante. Dans les Kivus, les catégories d'« autochtones », d'« allochtones », de « rwandophones » ou d'« originaires » ont été mobilisées dans des conflits de citoyenneté, d'accès au foncier et de représentation politique. Kasereka Mwanawavene (2010) met en évidence, pour le Nord-Kivu, l'interaction entre pressions extérieures et dynamiques locales. L'intérêt de cette perspective est de rappeler que les discours identitaires ne doivent pas être traités comme des explications autosuffisantes : ils deviennent des ressources politiques lorsqu'ils sont activés par des entrepreneurs de violence ou des institutions qui distribuent de façon inégale l'accès aux droits et aux ressources.

Cette prudence est essentielle dans l'analyse des migrations historiques et des conflits de nationalité. Les politiques coloniales de déplacement de populations et les reconfigurations foncières ont contribué à des tensions durables, mais elles ne permettent pas, à elles seules, d'inférer une intention continue et unique de redessiner les frontières. Les affirmations contemporaines relatives à une « balkanisation » doivent donc être distinguées entre, d'une part, des perceptions et discours politiques observables et, d'autre part, la preuve empirique d'un projet territorial coordonné. La présente étude retient la notion de risque de fragmentation territoriale lorsque le contrôle durable de portions du territoire échappe à l'autorité centrale.

2.4. Légitimité institutionnelle, MONUSCO et perceptions locales

La dimension de la légitimité publique complète l'analyse de la souveraineté. Dans les zones de conflit, la confiance accordée aux institutions nationales ou internationales influence l'acceptation des dispositifs de sécurité et de paix. Une étude récente menée à Butembo auprès de 5 518 répondants a utilisé des modèles d'apprentissage automatique pour analyser les facteurs associés au refus de renouveler le mandat de la MONUSCO; elle met en évidence l'importance combinée des facteurs sociodémographiques et des convictions individuelles dans la formation de l'opinion locale (Mpia & Kasambya, 2026). Cette contribution est utile ici non pour évaluer la MONUSCO en soi, mais pour rappeler que la sécurité est aussi une relation de confiance, de légitimité et de perception de l'efficacité institutionnelle.

2.5. Lacune de recherche et contribution de l'étude

La littérature disponible éclaire séparément les ressources, les conflits locaux, la faiblesse étatique, l'intervention régionale et la légitimité des institutions. La lacune tient à leur articulation dans un modèle explicatif unique permettant d'analyser à la fois la reproduction de l'économie de guerre et les conditions de sa réduction. La présente étude propose donc un cadre relationnel : la fragmentation de l'autorité publique facilite les réseaux de coercition et de taxation; le contrôle territorial facilite le contrôle des flux miniers; ces flux génèrent des revenus susceptibles d'entretenir les structures de pouvoir qui les rendent possibles; enfin, la persistance de cette boucle peut affaiblir la confiance dans l'État et accroître sa fragmentation.

3. Méthodologie

3.1. Design de recherche

L'étude adopte un design qualitatif à visée explicative. Elle associe une lecture génétique — destinée à reconstituer les séquences historiques de formation des institutions et des représentations — et une démarche dialectique centrée sur les contradictions entre souveraineté juridique, souveraineté effective, pratiques économiques et configurations politico-militaires. Cette combinaison est cohérente avec une perspective constructiviste, car elle permet d'examiner comment des structures présentées comme durables résultent d'interactions historiques et peuvent être transformées.

3.2. Sources et collecte des données

Deux catégories de données sont mobilisées. La première comprend des entretiens structurés menés auprès de creuseurs et d'acteurs liés à l'activité minière de Rubaya, complétés par l'observation du fonctionnement des circuits d'exploitation et de commercialisation. La seconde regroupe des sources documentaires : travaux académiques, rapports des Nations Unies, documents officiels et accords de paix. La triangulation consiste à confronter les récits de terrain aux sources externes afin de limiter le risque d'interprétation unilatérale.

[À compléter avant soumission : préciser le nombre exact d'entretiens, la période de collecte, les critères d'inclusion, le mode de recrutement des participants, les caractéristiques principales de l'échantillon, les conditions d'accès au terrain, la procédure de consentement et, si applicable, l'autorisation éthique ou institutionnelle. Sans ces informations, la reproductibilité et l'évaluation de la saturation des données demeurent limitées.]

3.3. Procédure d'analyse

L'analyse thématique a été organisée autour de cinq catégories : (a) présence et capacité de l'administration publique; (b) modalités de contrôle des sites miniers; (c) organisation des circuits d'achat et de transport; (d) prélèvements, taxation et revenus; (e) perceptions relatives aux acteurs armés et aux autorités transfrontalières. Les sources documentaires ont été analysées en recherchant des éléments convergents, divergents ou susceptibles de nuancer les données de terrain. Les allégations politiques ou militaires ne sont considérées comme des faits établis que lorsqu'elles sont attribuées à des sources institutionnelles ou documentaires identifiables.

3.4. Précautions de validité et limites méthodologiques

Cette étude ne prétend pas démontrer l'intention psychologique des dirigeants ou des États. Elle analyse des comportements, des effets observables, des discours publics et des structures de contrôle. Les rapports des Nations Unies constituent des sources importantes, mais ils ne remplacent pas une enquête judiciaire contradictoire. De

même, les entretiens de terrain donnent accès à des perceptions situées; ils ne permettent pas, sans échantillonnage documenté, de généraliser statistiquement à l'ensemble des creuseurs ou de la population de Masisi.

4. Construction historique du problème : trois séquences

4.1. Séquence coloniale et héritages de la territorialisation (1908–1960)

La première séquence concerne la consolidation de l'administration coloniale et les politiques de mobilité de la main-d'œuvre entre le Rwanda-Urundi et le Congo belge. La littérature historique montre que des migrations organisées furent encouragées afin de répondre à des besoins agricoles, démographiques et économiques, particulièrement dans le Kivu (Jacquemot, 2014; Ndaywel è Nziem, 1998). Leur effet de long terme ne peut être lu uniquement comme un problème migratoire : ces mouvements ont interagi avec les régimes fonciers, l'autorité coutumière et la définition ultérieure de la citoyenneté.

Dans une lecture constructiviste, l'enjeu central est la manière dont ces politiques ont produit des catégories sociales et territoriales durablement mobilisables. La distinction entre populations dites « originaires » et populations d'ascendance rwandophone a acquis une portée politique qui dépasse les circonstances de son apparition. Il convient toutefois d'éviter une continuité causale trop simple entre les migrations coloniales et les conflits contemporains; les institutions postcoloniales, les guerres régionales et les stratégies des élites ont profondément reconfiguré ces héritages.

4.2. Indépendance, guerre froide et consolidation inachevée de l'État (1960–1990)

La deuxième séquence s'ouvre avec l'indépendance de 1960 et la crise congolaise. La mort de Patrice Lumumba a acquis une place centrale dans la mémoire politique de la souveraineté congolaise. La commission d'enquête parlementaire belge de 2001 n'a pas établi qu'un ordre du gouvernement belge avait été donné pour assassiner Lumumba, mais elle a conclu à la responsabilité morale de certains membres du gouvernement belge dans les circonstances ayant conduit à sa mort et a documenté l'appui belge à son transfert au Katanga (Chambre des représentants de Belgique, 2001). Cette distinction est essentielle pour remplacer les formulations catégoriques non sourcées par une présentation conforme à l'état des preuves.

Sous le régime de Mobutu, l'État zaïrois bénéficiait d'une reconnaissance internationale forte tout en développant des formes de patrimonialisation du pouvoir. Bayart (1989) et Nzongola-Ntalaja (2007) montrent que les réseaux de pouvoir et les alliances extérieures ont joué un rôle important dans la trajectoire postcoloniale. Dans le Kivu, les questions de nationalité, de foncier et de représentation politique se sont progressivement durcies. Ces tensions internes créent une condition de vulnérabilité qui ne peut être attribuée uniquement à l'intervention d'acteurs étrangers.

4.3. Après 1994 : régionalisation du conflit et économie transfrontalière

La troisième séquence est marquée par les conséquences régionales du génocide commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994, les déplacements massifs de réfugiés, la présence au Zaïre de forces armées issues de l'ancien régime rwandais et l'enchaînement des guerres du Congo. Cette période transforme la sécurité du Kivu en enjeu régional. La littérature a largement décrit l'internationalisation des conflits et la compétition autour des territoires, des réseaux commerciaux et des ressources (Autesserre, 2010; Braeckman, 2003; Jacquemot, 2014).

Dans la période récente, les rapports des Nations Unies ont documenté un soutien militaire rwandais à AFC/M23 et une présence des Forces de défense rwandaises sur le territoire congolais. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2773 (2025), a demandé aux Forces de défense rwandaises de cesser leur soutien au M23 et de se retirer du territoire de la RDC. La même résolution a également appelé les forces congolaises à

cesser leur soutien à certains groupes armés, notamment les FDLR ([United Nations Security Council, 2025](#)). Cette double exigence est importante pour éviter une explication monocausale : le dilemme sécuritaire régional est entretenu par des menaces croisées et des réseaux armés qui dépassent la seule relation bilatérale RDC–Rwanda.

5. Résultats

5.1. Résultats des entretiens et observations à Rubaya

Les données de terrain font ressortir quatre thèmes récurrents. Premièrement, les répondants décrivent une faible capacité de l'administration congolaise à exercer un contrôle continu sur l'activité extractive et sur les circuits commerciaux en période de contrôle armé. Deuxièmement, ils signalent une concentration des débouchés commerciaux, perçue comme limitant la capacité de négociation des creuseurs. Troisièmement, les participants évoquent l'existence de prélèvements et de mécanismes de taxation imposés dans l'espace minier. Quatrièmement, ils associent la dégradation de leurs revenus et de leurs conditions de travail à l'instabilité sécuritaire et à la faible concurrence entre acheteurs.

Ces observations soutiennent l'hypothèse d'une gouvernance extractive parallèle, mais elles doivent être interprétées avec prudence. Sans précision sur le nombre de répondants, la stratégie d'échantillonnage et la procédure de codage, elles constituent des indices qualitatifs plutôt qu'une mesure de prévalence. Leur valeur scientifique augmente lorsqu'elles sont confrontées à des sources documentaires indépendantes.

5.2. Triangulation documentaire : contrôle de Rubaya et flux miniers

La triangulation avec les rapports des Nations Unies renforce plusieurs résultats de terrain. Le Groupe d'experts a indiqué qu'après la prise de Rubaya, AFC/M23 avait mis en place une administration parallèle contrôlant l'exploitation, le commerce, le transport et la taxation des minerais. Il a également documenté l'exportation frauduleuse d'au moins 150 tonnes de coltan vers le Rwanda et le mélange de minerais de Rubaya avec la production rwandaise, ce qui constitue un risque majeur pour les mécanismes de traçabilité ([United Nations Group of Experts, 2024](#)). Le rapport final de 2025 a confirmé la persistance du contrôle d'AFC/M23 sur des sites miniers et des axes de transport, ainsi que les risques de contamination des chaînes d'approvisionnement ([United Nations Group of Experts, 2025](#)).

Ces résultats permettent d'identifier un mécanisme économique précis : le contrôle territorial crée la possibilité de taxer la production et le transport; la taxation génère des revenus; ces revenus peuvent contribuer au maintien des structures de contrôle. Cette boucle est compatible avec la littérature sur les opportunités de financement de la rébellion ([Collier & Hoeffler, 2004](#)), mais elle la complète en mettant l'accent sur la gouvernance parallèle et les réseaux de circulation des minerais.

5.3. Fragmentation de l'autorité et boucles de reproduction

L'analyse suggère que la fragilité de l'État n'est pas seulement une cause initiale du conflit : elle peut aussi devenir un résultat de l'économie de guerre. Lorsque les acteurs armés administrent des territoires, perçoivent des taxes, délivrent des autorisations ou contrôlent l'accès aux marchés, ils exercent des fonctions normalement associées à l'autorité publique. Cette concurrence institutionnelle peut réduire la visibilité de l'État, affaiblir la confiance et accroître la dépendance des populations à l'égard d'autorités alternatives. On retrouve ici la logique de reconfiguration de l'État décrite par Raeymaekers et Vlassenroot (2010).

Tableau 1. Propositions analytiques, indicateurs et sources mobilisées

Proposition	Indicateurs observables	Sources mobilisées	Statut dans l'étude
P1. La fragmentation de l'autorité publique facilite une gouvernance extractive parallèle.	Faible présence administrative; taxation; délivrance de règles ou d'autorisations par des autorités non étatiques.	Entretiens à Rubaya; rapports ONU 2024–2025.	Soutenue par des éléments convergents, sans généralisation statistique.
P2. Le contrôle territorial facilite le contrôle des flux miniers et leur taxation.	Contrôle des sites, axes de transport, marchés et prélèvements sur le commerce.	Groupe d'experts des Nations Unies; rapport du Secrétaire général.	Documentée pour Rubaya et certains axes du Nord-Kivu.
P3. Les revenus issus des flux extractifs contribuent à la reproduction des structures de contrôle.	Taxation, monopoles de commercialisation, financement d'administrations parallèles.	Rapports ONU; littérature sur les économies de guerre.	Mécanisme plausible et documenté; ampleur exacte à mesurer.
P4. L'« État fugu souverain » réduit les vulnérabilités par la capacité institutionnelle, la traçabilité et la coopération.	Contrôle public, transparence, transformation locale, sécurité et diplomatie.	Proposition théorique issue de la synthèse.	À tester empiriquement dans des recherches futures.

6. Proposition théorique : l'« État fugu souverain »

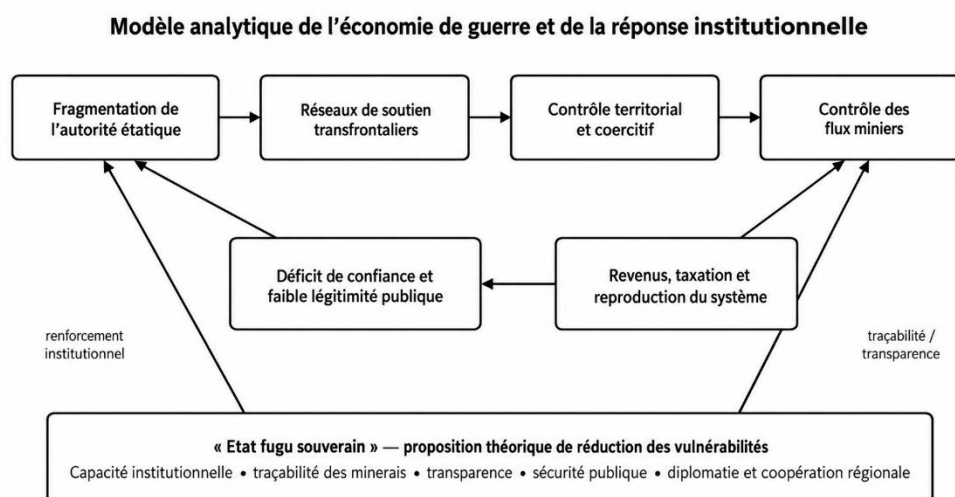
6.1. De la métaphore zoologique au concept analytique

La version initiale du manuscrit mobilisait l'image d'un crocodile et d'un œuf de poisson fugu. Pour renforcer la rigueur scientifique, la présente version conserve uniquement la fonction heuristique de cette métaphore. Il n'est pas nécessaire d'affirmer un fait zoologique littéral pour construire le concept. Le « fugu » symbolise ici une unité politique qui paraît vulnérable mais développe des propriétés rendant son absorption, sa prédation ou sa capture institutionnelle plus coûteuse. La métaphore devient ainsi un modèle de dissuasion institutionnelle plutôt qu'une description biologique.

6.2. Les cinq capacités de l'« État fugu souverain »

Premièrement, la capacité institutionnelle : l'État doit être physiquement et administrativement présent dans les zones extractives, avec des services capables de sécuriser les sites, enregistrer les opérateurs, contrôler les flux et appliquer des règles prévisibles. Deuxièmement, la traçabilité : la réduction de la contrebande suppose des mécanismes de certification robustes, interopérables et audités, capables de suivre les minerais depuis le site d'extraction jusqu'à l'exportation. Troisièmement, la transparence : la publication des licences, taxes, bénéficiaires effectifs et volumes exportés diminue les espaces d'opacité où prospèrent les rentes de guerre.

Quatrièmement, la sécurité publique : la souveraineté ne se réduit pas à la présence militaire; elle implique une police, une justice et une administration territoriale capables de protéger les civils et de traiter les conflits fonciers. Cinquièmement, la diplomatie et la coopération régionale : un État frontalier ne peut sécuriser seul des chaînes de valeur transnationales. Les mécanismes conjoints de vérification, les accords de paix, la coopération douanière et l'échange d'informations constituent des instruments de souveraineté partagée au service de l'intégrité territoriale plutôt qu'une renonciation à celle-ci.

Figure 1. Modèle analytique de l'économie de guerre et de la réponse institutionnelle

Source : élaboration de l'auteur à partir du cadre constructiviste et de la littérature sur les économies de guerre.

Note. La boucle supérieure représente les mécanismes de reproduction de l'économie de guerre; le bloc inférieur présente la théorie de l'« État fugu souverain » comme ensemble de capacités destinées à réduire les vulnérabilités. La théorie constitue une proposition à tester, non un résultat déjà démontré.

7. Discussion

7.1. Au-delà du déterminisme des ressources

Les résultats confirment l'intérêt de dépasser l'idée d'une « malédiction des ressources » automatique. Les minerais de Rubaya ne produisent pas mécaniquement la guerre. Ils deviennent une ressource de pouvoir lorsqu'un acteur contrôle le territoire, les routes, les mécanismes de taxation et l'accès au marché. Le modèle de Collier et Hoeffler (2004) permet d'expliquer l'opportunité financière, mais l'approche constructiviste ajoute la dimension institutionnelle : les acteurs construisent des règles, des identités, des justifications et des dispositifs de gouvernance qui rendent la prédation durable.

7.2. Souveraineté effective et légitimité

La souveraineté effective dépend de la capacité à délivrer des biens publics, à contrôler les flux et à être reconnu comme autorité légitime. Cette dimension rejoint les travaux sur la confiance institutionnelle. L'étude de Mpia et Kasambya (2026) sur les perceptions de la MONUSCO à Butembo rappelle qu'une institution de sécurité peut disposer d'un mandat formel tout en faisant l'objet d'une acceptation variable. Dans le cas de l'État, la faiblesse de la confiance peut accentuer la difficulté à collecter l'information, faire respecter les règles et mobiliser les populations autour des politiques de sécurité.

7.3. Interventions régionales, responsabilité et prudence causale

Les sources institutionnelles récentes apportent des éléments substantiels sur le soutien rwandais à AFC/M23 et sur la présence de forces rwandaises en RDC. Le Conseil de sécurité a explicitement appelé à la fin de ce soutien et au retrait des Forces de défense rwandaises (United Nations Security Council, 2025). Dans le même temps, les Nations Unies ont aussi signalé la coopération de forces congolaises avec les FDLR et ont demandé qu'elle cesse. Scientifiquement, ces éléments invitent à analyser un système de sécurité régional plutôt qu'à attribuer toute la dynamique du conflit à un seul acteur.

La notion de « balkanisation » doit être utilisée avec encore plus de prudence. Les sources consultées documentent des conquêtes territoriales, des administrations parallèles, des réseaux de contrebande et des objectifs de contrôle politique ou économique; elles ne permettent pas de transformer automatiquement ces faits en preuve d'un projet officiel et explicite de redécoupage permanent des frontières. La présente étude reformule donc cette hypothèse en risque de fragmentation territoriale lorsque l'autorité étatique est durablement remplacée par des structures armées ou parallèles.

7.4. Les accords de paix de 2025–2026 : un nouveau contexte empirique

Le contexte diplomatique a évolué depuis la phase initiale de cette recherche. La RDC et le Rwanda ont signé un accord de paix à Washington le 27 juin 2025, fondé notamment sur le respect de l'intégrité territoriale, la cessation des hostilités et des engagements sécuritaires réciproques (United States Department of State, 2025). Un cadre de paix global entre le Gouvernement congolais et AFC/M23 a ensuite été signé à Doha en novembre 2025, avec des mécanismes de cessez-le-feu et de mise en œuvre (African Union, 2025). En 2026, l'Union africaine a salué des avancées dans l'opérationnalisation du mécanisme de cessez-le-feu et dans les discussions sur l'accès humanitaire et la libération de prisonniers (African Union Commission, 2026a, 2026b).

Ces accords ne rendent pas l'analyse obsolète; ils constituent au contraire un test empirique pour la théorie proposée. Le rapport du Secrétaire général du 31 mars 2026 notait que, malgré l'intensification des efforts diplomatiques, des tensions et des épisodes de contrôle territorial armé persistaient (United Nations Secretary-General, 2026). L'« État fugu souverain » peut donc être évalué à partir de la capacité des institutions congolaises et régionales à transformer les engagements diplomatiques en contrôle administratif, sécuritaire et économique vérifiable.

7.5. Apports et limites de la théorie de l'« État fugu souverain »

L'apport principal de la théorie est de relier souveraineté, économie politique et résilience institutionnelle. Elle n'assimile pas la souveraineté à l'autarcie ni à la seule puissance militaire. Elle la définit comme la capacité d'un État à rendre la prédation moins rentable en fermant les espaces d'opacité, en sécurisant les citoyens, en contrôlant les flux, en transformant davantage de valeur localement et en mobilisant des mécanismes diplomatiques crédibles. Cette perspective rejoint, sur un autre terrain, les débats sur l'autonomie et les dépendances stratégiques étudiés par Calcara et Simón (2021) : l'enjeu n'est pas d'éliminer toute interdépendance, mais de réduire les dépendances qui créent des vulnérabilités critiques.

La théorie demeure toutefois exploratoire. Elle n'a pas encore fait l'objet d'un test comparatif entre plusieurs territoires, périodes ou pays. Sa validation nécessitera des indicateurs mesurables de capacité institutionnelle, de traçabilité, de confiance publique, de revenus extractifs et de contrôle territorial, ainsi que des designs permettant de distinguer corrélation, causalité et séquence temporelle. Une comparaison entre Rubaya et des sites miniers ayant connu des trajectoires différentes serait particulièrement utile.

8. Conclusion

Cette étude montre que l'économie de guerre dans l'Est de la RDC est mieux comprise comme un système relationnel que comme le produit d'une cause unique. Les données qualitatives de Rubaya, croisées avec la documentation institutionnelle, indiquent que la fragmentation de l'autorité publique, le contrôle armé du territoire, la taxation des flux miniers et les réseaux transfrontaliers peuvent former une boucle de reproduction. Les rapports des Nations Unies sur Rubaya apportent des éléments documentés concernant l'administration parallèle, la taxation et la circulation illicite de minerais, tandis que les résolutions du Conseil de sécurité replacent ces dynamiques dans un ensemble plus large de responsabilités régionales.

La recherche ne démontre pas l'existence d'un complot unique ni l'intention de tous les acteurs impliqués. Elle montre plutôt comment des intérêts distincts peuvent converger pour produire un ordre de guerre autoentretenu. Cette reformulation renforce la portée scientifique de la notion de « machination » : ce qui est construit par des pratiques répétées peut, en principe, être transformé par d'autres pratiques et institutions.

La théorie de l'« État fugu souverain » constitue la contribution conceptuelle centrale. Elle désigne un État capable de réduire les gains attendus de la prédation en renforçant simultanément ses institutions, la traçabilité des minerais, la transparence, la sécurité publique, la transformation locale de la valeur et la coopération diplomatique. La prochaine étape scientifique consiste à opérationnaliser ces dimensions, à définir des indicateurs et à tester le modèle sur plusieurs cas. Dans le contexte des accords de Washington et de Doha, cette démarche pourrait fournir un cadre pour évaluer non seulement la signature d'engagements de paix, mais aussi leur traduction concrète en souveraineté effective et en sécurité pour les populations.

Contributions : Conceptualisation, K.L.G. ; méthodologie, K.L.G.; validation K.L.G.; investigation, K.L.G.; ressources, K.L.G.; traitement des données, K.L.G.; écrire le manuscrit, K.L.G.; visualisation, K.L.G.; supervision, K.L.G.; correction du manuscrit, K.L.G. L'auteur a lu et approuvé la version publiée de ce manuscrit.

Sponsor financier : Cette recherche n'a reçu aucun soutien financier.

Disponibilité des données : Les données ne sont pas disponibles.

Remerciement : Non applicable.

Conflits d'intérêt : L'auteur déclare aucun conflit d'intérêt.

Références

1. Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2012). *Why nations fail: The origins of power, prosperity, and poverty*. Crown Business.
2. African Union. (2025, November 15). *The Doha framework for a comprehensive peace agreement between the Government of the Democratic Republic of the Congo and the Alliance Fleuve Congo/March 23 Movement (AFC/M23)*. https://au.int/sites/default/files/documents/45656-doc-2025.11.15_-_SIGNED_Framework_Peace_Agreement_EN.pdf
3. African Union Commission. (2026a, February 12). *African Union Commission welcomes the signing of the terms of reference for the ceasefire mechanism between the Government of the Democratic Republic of the Congo and AFC/M23*. <https://au.int/en/pressreleases/20260212/au-commission-welcomes-signing-of-ceasefire-mechanism-between-drc-and-afc-m23>
4. African Union Commission. (2026b, April 21). *The AU Commission Chairperson welcomes the progress on humanitarian access and judicial protection, prisoner release and ceasefire oversight on eastern DRC peace process*. <https://au.int/en/pressreleases/20260421/au-chairperson-welcomes-progress-eastern-drc-peace-process>
5. Autesserre, S. (2010). *The trouble with the Congo: Local violence and the failure of international peacebuilding*. Cambridge University Press.
6. Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique: La politique du ventre*. Fayard.
7. Bayart, J.-F., Ellis, S., & Hibou, B. (1997). *La criminalisation de l'État en Afrique*. Éditions Complexe.
8. Braeckman, C. (2003). *Les nouveaux prédateurs: Politique des puissances en Afrique centrale*. Fayard.
9. Calcara, A., & Simón, L. (2021). Market size and the political economy of European defense. *Security Studies*, 30(5), 860–892. <https://doi.org/10.1080/09636412.2021.2023625>
10. Chambre des représentants de Belgique. (2001). *Commission d'enquête parlementaire chargée de déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges: Conclusions*. https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/comm/lmb/conclusions.pdf
11. Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563–595. <https://doi.org/10.1093/oep/gpf064>
12. Englebert, P. (2009). *Africa: Unity, sovereignty, and sorrow*. Lynne Rienner Publishers.

13. Jacquemot, P. (2014). Le Rwanda et la République démocratique du Congo: David et Goliath dans les Grands Lacs. *Revue internationale et stratégique*, 95(3), 32–42. <https://doi.org/10.3917/ris.095.0032>
14. Kasereka Mwanawavene, R. (2010). *Dynamiques locales et pressions extérieures dans la conflictualité armée au Nord-Kivu: Cas des territoires de Beni-Lubero* [Thèse de doctorat, Ghent University]. UGent Academic Bibliography. <http://hdl.handle.net/1854/LU-4382251>
15. Keohane, R. O., & Nye, J. S. (1977). *Power and interdependence: World politics in transition*. Little, Brown.
16. Mpia, H. N., & Kasambya, M. K. (2026). Predictive modeling of public sentiment toward MONUSCO's mandate: A machine learning approach. *Archives of Advanced Engineering Science*, 4(3), 322–333. <https://doi.org/10.47852/bonviewAAES62027763>
17. Ndaywel è Nziem, I. (1998). *Histoire générale du Congo: De l'héritage ancien à la République démocratique*. Duculot.
18. Nordstrom, C. (2000). Shadows and warfare: Anthro-diplomacy and the diamonds of Angola. *Anthropological Quarterly*, 73(4), 212–219.
19. Nzongola-Ntalaja, G. (2007). *Congo: De Léopold à Kabila. Un peuple en marche*. L'Harmattan.
20. Perks, R., & Vlassenroot, K. (2010). From discourse to practice: A sharper perspective on the relationship between minerals and violence in DR Congo. In *The complexity of resource governance in a context of state fragility: The case of eastern DRC* (pp. 64–69). International Alert.
21. Raeymaekers, T., & Vlassenroot, K. (2010). Reshaping Congolese statehood in the midst of crisis and transition. In U. Engel & P. Nugent (Eds.), *Reshaping Africa* (pp. 139–168). Brill.
22. Rosenau, J. N. (1990). *Turbulence in world politics: A theory of change and continuity*. Princeton University Press.
23. United Nations Group of Experts. (2024). *Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo (S/2024/969)*. United Nations Security Council. <https://digitallibrary.un.org/record/4071242>
24. United Nations Group of Experts. (2025). *Final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo (S/2025/446)*. United Nations Security Council. <https://digitallibrary.un.org/record/4085466>
25. United Nations Secretary-General. (2024). *United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo: Report of the Secretary-General (S/2024/689)*. United Nations. <https://digitallibrary.un.org/record/4062332>
26. United Nations Secretary-General. (2026). *Implementation of the Peace, Security and Cooperation Framework for the Democratic Republic of the Congo and the Region: Report of the Secretary-General (S/2026/256)*. United Nations. <https://digitallibrary.un.org/record/4108506>
27. United Nations Security Council. (2025). *Resolution 2773 (2025) (S/RES/2773(2025))*. United Nations. [https://docs.un.org/S/RES/2773\(2025\)](https://docs.un.org/S/RES/2773(2025))
28. United States Department of State. (2025, June 27). *Peace Agreement Between the Democratic Republic of the Congo and the Republic of Rwanda*. <https://www.refworld.org/legal/agreements/usdos/2025/150300>
29. Wendt, A. (1999). *Social theory of international politics*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511612183>